

P. MULLENDORFF, (123) ce geste fut tout à l'honneur de la reine Emma et fort intelligible pour quiconque n'ignorait pas les rapports assez froids ayant existé entre l'homme d'Etat et le défunt roi grand-duc.

La reine-régente, qui avait maintenu à la Cour le français comme langue officielle, manifesta encore sa sympathie aux Luxembourgeois à la suite de l'interpellation faite à la séance du 3. 12. 1891 du parlement néerlandais et demandant « si la fin de l'union personnelle ne



Photo Film scolaire aut. par le Kon. Huisarchief Cl. Musée de l'Etat

La reine EMMA

Tableau de Josselin de Jong app. à S. M. la reine des Pays-Bas

devait pas impliquer également la fin de la représentation diplomatique des intérêts des sujets luxembourgeois à l'étranger. » Non seulement le ministre VAN TIENHOVEN répondit que le gouvernement ne songeait pas changer quoi que ce soit à l'accord de 1880, mais la reine Emma, de son côté, fit déclarer par son ministre « qu'il n'y a pas lieu